

Nouvelle réglementation relative au débranchement des gouttières et aux eaux de ruissellement

Se conformer

Sensible aux changements climatiques et soucieuse de réduire l'apport d'eaux pluviales dans son réseau d'égout municipal, la Ville de Bedford a adopté le règlement 453-19-1. Les principaux objectifs du règlement sont d'interdire le branchement des gouttières au réseau d'égout municipal et de maintenir les eaux de ruissellement sur les propriétés privées. Les propriétaires d'immeubles résidentiels ont jusqu'au 1er janvier 2023 pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires. Afin d'accompagner les résidents dans les actions à prendre, la Ville de Bedford, en collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi, tiendra plusieurs activités d'information en plus d'offrir les outils nécessaires pour une implication réussie!

Projet pilote

La Ville de Bedford, en collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi prend action et met en place un projet pilote pour développer des infrastructures vertes. Cette initiative vise à établir un site de démonstration pour présenter aux autres municipalités les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales dont l'efficacité aura été mesurée.

Bedford impliquée

En plus d'impliquer ses résidents dans de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales, la Ville de Bedford prend part à un projet pilote novateur d'infrastructures vertes dans quelques rues de la ville qui seront sélectionnées prochainement. Cette démarche permettra d'améliorer le cadre de vie des secteurs touchés par l'ajout de plantations, l'augmentation la biodiversité, en plus de gérer et de traiter les eaux pluviales sur place permettant ainsi d'alléger le réseau d'égout municipal.



Noue de biorétention © Répert'EAU, 2019

Restez à l'affût !

Lors des prochaines semaines, plusieurs événements se tiendront afin de vous informer sur la nouvelle réglementation ainsi que sur le projet pilote en plus de vous supporter dans les démarches que vous devrez prendre pour vous conformer.

Séance
d'information
publique

Centre communautaire
Georges-Perron
14 rue Phillipe-Côté
Le 18 juin à 19h

À vos portes !
Du 10 juin au 16 août

Tournée
du patrouilleur

Kiosque
d'information

Lors du Festival d'été
de Bedford
Samedi le 6 juillet
prochain



Les services de la Ville de Bedford et de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi vous conseillent dans la réalisation et la conformité de votre projet de gestion durable des eaux pluviales.

Pour plus d'information, consulter le site de la ville, ville.bedford.qc.ca ou communiquer avec le patrouilleur Benjamin Langlois de l'Organisme de bassin versant baie Missisquoi au 450-248-0100

Partenaires du projet

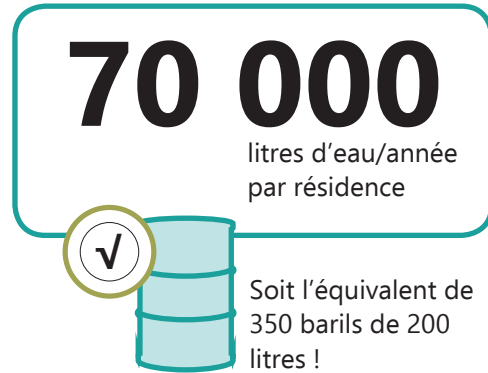


Débranchement des gouttières pour les immeubles résidentiels

Valoriser l'eau, un choix judicieux

Les citoyens sont au cœur du projet. En vous conformant à la réglementation et en appliquant de bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales sur votre terrain, vous contribuez à diminuer le coût d'opération de l'usine d'épuration et à éviter les débordements du réseau d'égout municipal. De plus, par la récupération des eaux de ruissellement de vos toitures, vous permettez le détournement d'environ 70 000 litres d'eau/m² de superficie de toiture, soit l'équivalent de 70 000 litres d'eau par résidence par année !*

**Basé sur les normales climatiques d'Environnement Canada pour une résidence ayant une superficie de toiture de 100 m².*



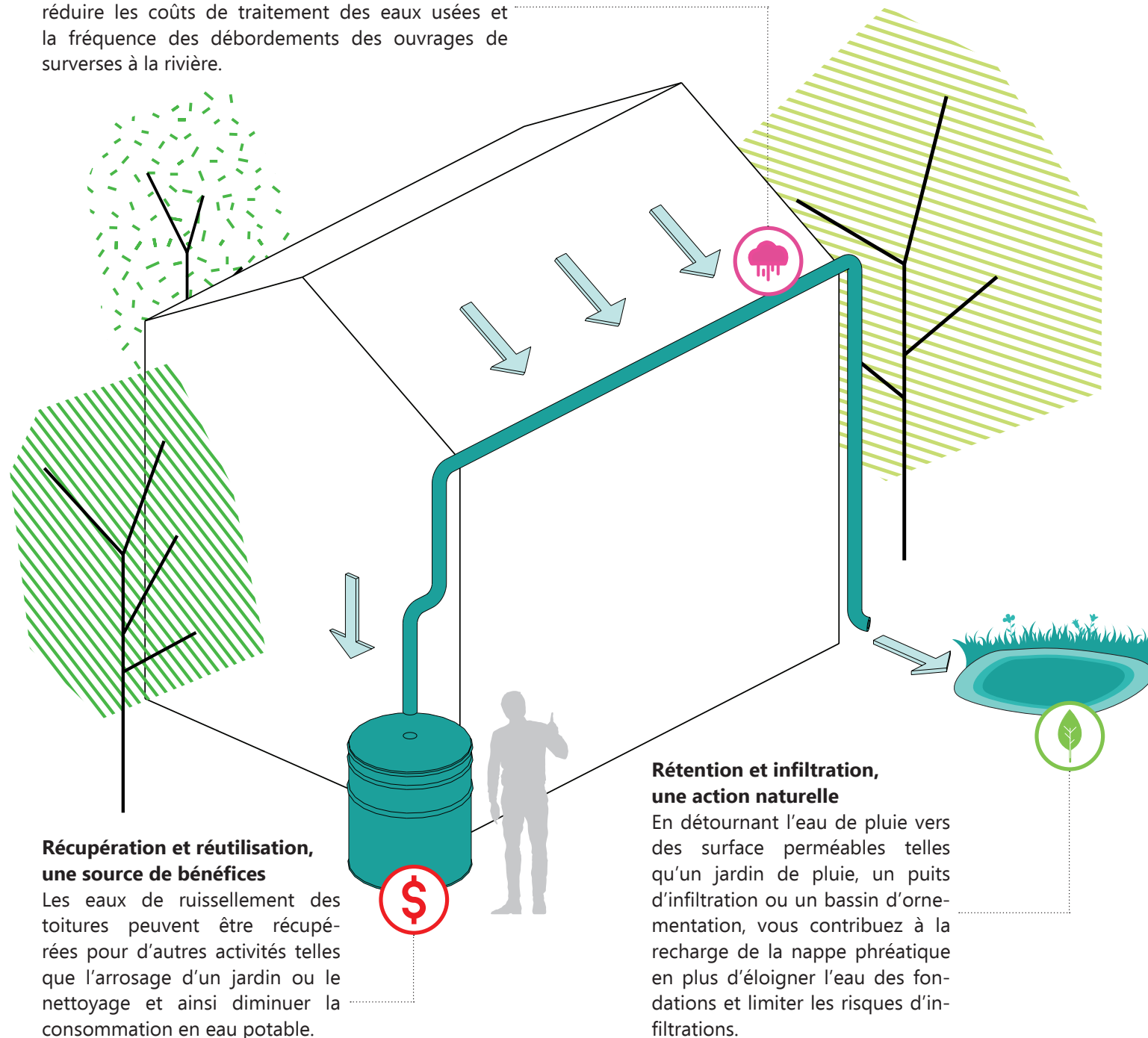
Ce projet est financé par le Fonds vert
du gouvernement du Québec.



Comment intervenir à votre domicile

Déconnexion, un geste écologique

En déconnectant vos gouttières vous contribuez à réduire les coûts de traitement des eaux usées et la fréquence des débordements des ouvrages de surverses à la rivière.



Incitatifs

La Ville de Bedford offre une contribution financière afin d'encourager les résidents à s'équiper et à réaliser des aménagements pour gérer les eaux pluviales. De plus, elle met à votre disposition des fiches techniques de bonnes pratiques sur le site Internet de la ville à ville.bedford.qc.ca



Un remboursement d'une valeur maximale de 70\$ pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, l'aménagement d'un jardin de pluie ou d'un puits d'infiltration. Les demandes devront être déposées à l'hôtel de ville avec preuve à l'appui et photos avant/après.



Des barils récupérateur d'eau de pluie sont vendus à l'Écocentre au coût de 35\$ jusqu'à écoulement des stocks.



Des fiches techniques illustrant les divers modes de débranchement de gouttières, l'aménagement de surfaces perméables, la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie.



Dans le cadre du mois de l'eau, par l'entremise d'une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi a développé un partenariat avec la Ville de Bedford afin de rendre disponible aux résidents de la ville des trousse - économiseur d'eau potable. Ces trousse sont disponibles gratuitement, à raison d'une trousse par résidence, en se présentant à l'hôtel de ville de Bedford avec une preuve de résidence.